

Les prescriptions du PDU

- Favoriser l'autonomie du déplacement afin de promouvoir l'égalité des chances, en rendant son parc matériel roulant et navigant accessible, et en continuant à assurer les services spécifiques à destination des personnes à mobilité réduite.
- Poursuivre la mise en accessibilité du réseau avec un parc matériel roulant et navigant 100% accessible et la mise en accessibilité progressive des points d'arrêt et des pôles d'échanges.
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux de transports en commun par la mise en place des agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et de Schéma Directeur Accessibilité (SDA) avec des engagements financiers suivant une programmation pluriannuelle afin de financer les opérations d'aménagements en matière d'accessibilité des points d'arrêts.
- Élaborer et mettre en œuvre les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) en fixant notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la Métropole.

Une action partagée avec les 12 communes de la Métropole

La commission métropolitaine TPM pour l'Accessibilité, prévue par l'article L 2143-3 DU Code Général des collectivités territoriales, dresse chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et dans transports et listes des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Sa composition a été arrêtée à trois collèges représentant les élus métropolitains, les représentants d'associations de personnes handicapées et d'usagers, et les partenaires institutionnels et acteurs locaux. Depuis 2005, TPM s'engage donc à travers une convention (devenu perenne depuis 2014) à poursuivre sa dynamique engagée en proposant chaque année aux communes un dispositif de fonds de concours, pour favoriser la mise en accessibilité des arrêts, suivant une programmation établie chaque année par commune membre.

Le réseau Mistral : zoom sur son action en faveur de l'accessibilité sur le territoire de la Métropole

- Lignes du réseau accessibles
- Tous les bus sont équipés de palettes électriques et les bateaux-bus de rampes d'accès manuelles pour permettre l'accès aux fauteuils roulants
- Arrêts principaux aménagés en quai bus accessibles
- Annonces sonores dans les bus et bateaux-bus
- Places réservées
- Signalétique
- Supports d'information voyageurs adaptés tel que le site Internet...

INFORMATIONS : **Maison de la mobilité, 34 rue d'Alger, 83 000 Toulon /Ouvert au public** du mardi au samedi de 10h à 18h / **Contacts**
: maisondelamobilite@metropoletpm.fr / 04 94 93 37 37

En savoir plus

[Réseau Mistral : Guide d'accessibilité 2019 \PDF\ 836.3 Ko](#) [1]

[Accessibilité sur le Réseau Mistral](#) [2]

[TRANSPORTS EN COMMUN : Réseau Mistral](#) [3]

[Plan de Déplacement Urbain TPM 2015-2025](#) [4]

Actualités

Actualités

[Picasso à l'honneur!](#) [5]

Autour de l'exposition exceptionnelle "Picasso et le paysage méditerranéen", qui vient d'ouvrir au MAT
Bus Réseau Mistral rampe PMR

[Collecte solidaire de jouets dans les déchèteries TPM](#) [6]

Bus Réseau Mistral rampe PMR

« Laisse Parler Ton Cœur », la collecte annuelle de jouets d'occasion est de retour dans le Var, du 16 au 24 novembre 2019

[Des navettes gratuites pour vos spectacles](#) [7]

Grâce à un partenariat avec le réseau Mistral, des navettes sont dorénavant proposées gratuitement depuis la place de la L

[TPM annonce ses orientations budgétaires pour 2020](#) [8]

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 a été présenté au Conseil métropolitain du mercredi 13 novembre, et approuvé à

[Une année d'actions durables décryptée](#) [9]

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport "développement durable" de l'année

Logo TPM

Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- **Bus Réseau Mistral rampe PMR**
[\ACCUEIL](#)

- [BMS Réseau Mistral rampe PMR](#)
- [\PLAN DU SITE](#)
- [\CONTACT PRESSE](#)
- [PMR Accès plages du Mourillon à Toulon](#)
- [\MEDIATHEQUE](#)
- [\PRESSE](#)
- [\NOUS REJOINDRE](#)
- [\LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://metropoletpm.fr/service/article/un-plan-l-accessibilite>

Liens:

- [1] https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/guide_daccessibilite_mars_2019.pdf
- [2] <https://www.reseaumistral.com/fr/laccessibilite/74>
- [3] <https://metropoletpm.fr/tpm/article/reseau-mistral>
- [4] <https://metropoletpm.fr/tpm/article/plan-de-deplacement-urbain-donne-sens-a-nos-deplacements>
- [5] <https://metropoletpm.fr/actualites/picasso-a-l-honneur>
- [6] <https://metropoletpm.fr/actualites/collecte-solidaire-de-jouets-decheteries-tpm>
- [7] <https://metropoletpm.fr/actualites/navettes-gratuites-affretees-vos-spectacles>
- [8] <https://metropoletpm.fr/actualites/tpm-annonce-orientations-budgetaires-2020>
- [9] <https://metropoletpm.fr/actualites/une-annee-d-actions-durables-decryptee>

PMR Accès plages du Mourillon à Toulon

PMR Accès plages du Mourillon à Toulon

- [PMR Accès plages du Mourillon à Toulon](#)

PMR Accès plages du Mourillon à Toulon

PMR Accès plages du Mourillon à Toulon